



Gatineau, le 29 mai 2013

Madame Paméla Garcia-Cournoyer  
Direction des opérations intégrées de l'Outaouais  
Ministère des Ressources naturelles  
16, Impasse de la Gare-Talon, RC100  
Gatineau (Québec), J8P 0B1

**Objet :** Dépôt d'une résolution consensuelle de la TLGIRT Coulonge

---

Madame,

Lors de la rencontre de la TLGIRT Coulonge du 25 avril dernier, les membres de la TLGIRT Coulonge ont discuté de l'enjeu milieux humides et riverains. Plus précisément, dans l'objectif de protection de l'habitat du poisson et ce pour certains plans d'eau identifiés par le représentant de la Zec Pontiac, lors des différentes périodes de consultations publiques du PAFI-O.

Par conséquent, à cette rencontre de la TLGIRT Coulonge du 25 avril 2013, les deux résolutions suivantes ont été adoptées.

1- RÉSOLUTION :

Attendu que la PRAN vient d'être présentée à la TLGIRT en date du 25 avril 2013;

Attendu que le lac Séguin est un lac à Omble de fontaine indigène;

Attendu que la coupe de régénération (CR) représente presque 50 % de la circonférence du lac;

Attendu que nous voulons respecter le principe de précaution en attendant un avis scientifique plus précis sur la gestion des bandes riveraines;

Il est proposé par madame Marie-Thérèse Kazeef, appuyé par monsieur Yanick Charette et adopté à l'unanimité ;

«Qu'une bande riveraine de 30 mètres sans prélèvement soit maintenue, et ce sur le contour du Lac Séguin, tel que demandé par M. Peter Camden, dir. gén. De la ZEC Pontiac».

## 2- RÉSOLUTION :

Attendu que le Ruisseau Ward est réputé pour sa présence d'Omble de fontaine ;

Attendu que les bandes riveraines de 0 - 20 mètres sont rarement récoltées;

Attendu que nous voulons respecter le principe de précaution en attendant un avis scientifique plus précis sur la gestion des bandes riveraines;

Attendu que toutes les TLGIRT devront se prononcer pour toutes les lisières boisées en bordure de plans d'eau;

Il est proposé par monsieur Pierre Rollin, appuyé par monsieur Yanick Charrette et adopté à l'unanimité;

«Que soit conservée une bande de protection de 20 mètres de chaque côté du ruisseau Ward, et ce sans prélèvement, tel que demandé par M. Peter Camden, dir. gén. De la ZEC Pontiac».

Compte tenu que des opérations forestières sont imminentes dans ce secteur, une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée.

Espérant le tout conforme à vos attentes, et je vous prie d'agréer, Madame Garcia-Courmoyer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire des TLGIRT de l'Outaouais,



Christian Taillon